

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Commune de l'Île de Houat
REPUBLIQUE FRANCAISE**



Envoyé en préfecture le 23/07/2024

Reçu en préfecture le 23/07/2024

Publié le

ID : 056-215600867-20240620-DEL_202459-DE

Délibération du conseil municipal de l'Île de Houat

N° 2024-59

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants
10	7	10

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 20 juin à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal de l'Île de Houat, convoqué par voie dématérialisée, s'est réuni en séance publique à la salle communale, sous la présidence de Monsieur Philippe LE FUR.

Date de la convocation :

13 juin 2024

Date d'affichage :

13 juin 2024

Présents : LE FUR Philippe, LE ROUX François, LEBERRE Claudine, EYMARD Marie-Renée, GAILLARD Matthieu, PERRON Maryvonne, TOURNIER Roland

Absents : SCOUARNEC Joseph donne procuration à LE FUR Philippe, DE FOUGEROLLES May donne procuration à TOURNIER Roland, LE ROUX Frédéric donne procuration à EYMARD Marie-Renée.

Secrétaire de séance : Marie-Renée Eymard

Objet de la délibération :

**ACHAT MOBILIER DU
LOGEMENT
COMMUNAL
RDC DE TY ROSA**

Monsieur et madame PERENON occupent un appartement, sis maison Ty Rosa au rez-de-chaussée, propriété de la commune depuis février 2024.

Ils vont donner congé de leur bail pour le 13 août 2024 pour déménager hors de France.

Compte tenu de la nécessité de limiter l'incursion de véhicules automobiles sur l'île aux fins de meubler l'appartement réservé au prochain employé communal, il est proposé de conserver les meubles et équipements neufs des preneurs tels qu'ils se présentent :

- Salle d'eau : une machine à laver-sècheuse
- Cuisine : un ilot en bois, un four micro-ondes, une bouilloire, une cafetière, un grille-pain
- Salon : une grande TV QLED, rideaux Sud, stores déroulants ouvertures Nord
- Chambres : un grand lit, un lit superposé, trois matelas, trois commodes basses style casier en fer, une penderie style casier en fer, rideaux

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité **ACCEPTE** d'acheter ces équipements et éléments de mobilier pour la somme de 3 000€ (valeur neuve de l'ensemble 3500€).

Vote POUR : 10

Vote CONTRE : 0

Abstention : 0

